



SEMOCTOM

INFOS

VOTRE
CALENDRIER
DE COLLECTE
2024 À
L'INTÉRIEUR.



Jean-François AUBY
Président du SEMOCTOM

En100ble

VISIONS -100KG DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2030

En100ble, c'est bien plus qu'un simple projet. C'est l'expression de l'engagement du territoire vers un avenir responsable, une économie circulaire et une société sobre. Nous avons tracé une feuille de route ambitieuse et réaliste, issue de vos contributions, de la vision des élus et de l'expertise des techniciens, pour concevoir des solutions pratiques afin de réduire nos déchets.

Notre objectif commun : réduire la production de déchets de 100 kg par habitant d'ici 2030. C'est possible avec le soutien et l'action de chacun.

Pourquoi En100ble ?

Au-delà des contraintes légales de réduction des déchets, c'est notre responsabilité envers notre territoire, notre qualité de vie, et votre budget qui nous pousse à agir. La gestion des déchets devient de plus en plus coûteuse (traitement, électricité, gazole) et seule une prise de conscience et des actions collectives pourront nous aider à contenir cette tendance.

Comment atteindre notre objectif ?

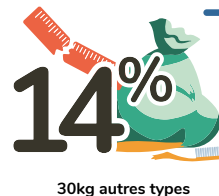
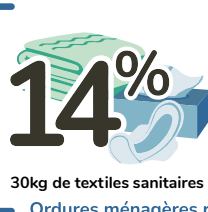
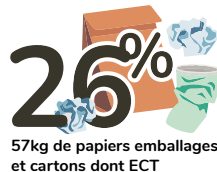
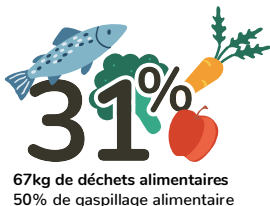
En quelques mots : mieux trier, mieux valoriser et réduire nos déchets. Nous allons agir sur 3 niveaux d'actions : réduire les déchets du quotidien, réduire les déchets occasionnels et développer les actions de prévention.

Quand allons-nous agir ?

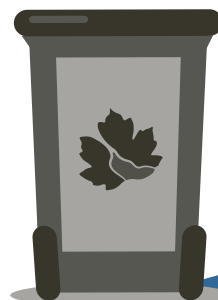
C'est déjà engagé depuis le 1er janvier 2023 par le tri de tous les emballages et des papiers ; depuis le mois de mai et jusqu'en 2025 avec la sensibilisation progressive des habitants à la valorisation des déchets alimentaires. Et jusqu'à fin 2027, d'autres actions viendront compléter le dispositif.

En100ble, c'est l'opportunité pour chacun de contribuer à un avenir où nous serons conscients de notre production de déchets pour un territoire plus durable.

Que contient notre poubelle noire ?



214kg/hab
(en 2021)



SEMOCTOM :
SIRET 25330054500030
Directeur de la publication : J-F Auby
Rédaction : SEMOCTOM
Photos et illustrations : SEMOCTOM,
Collectif Cosme, Sébastien Chéron,
Ecomaison, Citeo et Trizzy Freepik,
Adobe stock, Getty Images,
Mise en page et Impression : Laplante
Remerciements à Carole, Julia, Warren,
ainsi qu'à Erwan et Christophe de Voix
Publique.



DÉCHETS ALIMENTAIRES : LE SEMOCTOM SUR LE TERRAIN

De mai 2023 à mai 2025, tous les habitants vont être sensibilisés aux enjeux de la gestion des déchets alimentaires. Nos messagers sont venus ou viendront chez vous pour vous proposer des solutions gratuites.

Valorisons nos déchets alimentaires !

Ils représentent 1/3 de la poubelle noire soit 67kg/hab/an. Ces restes alimentaires, composés en majorité d'eau, sont envoyés avec le reste des ordures ménagères en usine d'incinération. Une solution coûteuse et peu rationnelle. Sortis de nos poubelles noires, ces restes alimentaires deviennent de précieuses ressources pour nos sols.

Une pratique à la portée de tous, avec ou sans jardin. Quoi de mieux que de venir échanger directement chez vous pour vous proposer des solutions adaptées ?

Tenues bleues avec logo semoctom, lettres d'accréditations en poche, nos messagers sont facilement identifiables et ne vous demandent jamais d'argent. Ils prennent le temps de vous expliquer et vous proposent, différentes solutions gratuites, pour valoriser vos déchets alimentaires.



TRIZZY

Pour répondre à vos questions le compostage ou situer un point de collecte. Trizzy est disponible 24/24 sur notre site internet : semoctom.com

Vous avez un jardin ? Le kit de compostage avec un composteur de 400l, un mélangeur et un bioseau, est l'outil le mieux adapté. En 8 mois, vous pourrez utiliser votre propre compost dans vos plantations.

Vous n'avez pas de jardin ? Des points de collecte sont et seront disponibles sur chaque commune au fur et à mesure des visites de nos messagers sur le territoire. L'équipement qui vous sera fourni se compose d'un bioseau de 10l et d'un paquet de sacs krafts.

Vous habitez en résidence ou en lotissement ? Vous souhaitez composter collectivement ? Contactez-nous : compost@semoctom.com

Que faire des déchets de viande, de poissons, coquillages et crustacés ? Vous pouvez les déposer en points de collecte. Ils seront ensuite dirigés vers une plateforme de compostage professionnelle.



Témoignage :



Ces messagers sont très sympathiques. Celui qui est venu chez moi a été super patient et vraiment très efficace pour faire passer le message du tri et du compostage. Et en plus il a pris la peine de me demander si j'avais besoin d'aide pour installer le composteur. Si tout le monde pouvait être aussi agréable on vivrait mieux.



Formation au compostage :

le SEMOCTOM propose des animations sur le compostage. semoctom.com

Votre commune a déjà reçu la visite de nos messagers, mais vous n'avez pas obtenu vos équipements ? Vous souhaitez d'ores et déjà commencer à utiliser un composteur individuel ? Contactez-nous : bacs@semoctom.com ou 05 57 34 53 20



Vers un nouveau rythme de collecte des ordures ménagères

Quand en mai 2025, nos messagers auront rencontré l'ensemble des habitants du territoire, la fréquence de collecte à domicile des ordures ménagères sera revue et la poubelle noire sera ramassée une semaine sur deux, en alternance avec le bac jaune de tri.

Quand serons-nous chez vous ?

1^{er} semestre 2024 : CDC du Créonnais et début de la CDC des Coteaux Bordelais.
2^{ème} semestre 2024 : fin de la CDC des Coteaux Bordelais et début de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers
1^{er} semestre 2025 : fin de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

LE TRI

BRAVO POUR VOS GESTES !

Nous sommes ravis de partager avec vous les premiers résultats des nouvelles consignes de tri. En 2023, vos gestes ont permis l'augmentation de 10 % des quantités triées, soit 500 tonnes de films, de sacs, et de barquettes en plastique recyclées avec succès. Bravo, poursuivons encore nos efforts de tri !

Conseils pratiques pour un tri efficace

Il faut déposer les emballages et les papiers bien séparés dans le bac jaune et ne surtout pas les insérer dans un sac. Il convient également de bien les vider (ex : bouteilles de soda). Des pratiques simples, mais importantes pour bien recycler.

Ils se trient aussi : barquettes en polystyrène, tubes de dentifrice, paquets de chips ou encore les compotes à boire sont également à mettre dans le bac jaune.

Capsules, couvercles, muselets ?

Tous ces éléments vont aussi dans le bac de tri.

Ce ne sont pas des emballages ! Ils ne vont pas dans le bac jaune :

les objets en plastique, tels que les brosses à dents, cintres, stylos... C'est la poubelle noire.

Et pour les vêtements, textiles et chaussures, direction les nouvelles bornes !



50
nouvelles bornes
pour tous les
vêtements
et textiles.

TRI DU VERRE : PROCHE ET PRATIQUE !

Les emballages en verre sont triés depuis de nombreuses années. Et pourtant, encore 12 kg par habitant et par an sont jetés dans les ordures-ménagères. Dommage quand on sait que c'est un matériau recyclable à 100% et à l'infini

Consignes de tri du verre :

Bouteilles, pots, flacons : bien vidés, inutile de les laver.
Ni couvercle, ni bouchon. Pas de verre de cuisine ou de vaisselle.

Bouchons en liège ?

L'association Agir Cancer Gironde les récupère dans nos déchèteries et, dans certains commerces, afin de financer la recherche contre le cancer.

Nous avons choisi avec attention de nouvelles bornes, moins bruyantes et plus accessibles.



94
nouvelles
bornes
installées



DÉCEMBRE 2024 : FIN PROGRAMMÉE DES COLLECTES DU VERRE À DOMICILE

5 communes (Capian, Carignan-de-Bordeaux, Saint-Loubès, Pompignac et Tresses) bénéficient d'une collecte à domicile des emballages en verre. Or cette solution est coûteuse techniquement, dangereuse pour les équipes de collecte (éclats et poussière de verre) et moins performante que les bornes. Aussi ces 5 communes seront équipées en 2024 de bornes à verre.

En 2022, la collecte du verre en porte à porte a coûté 5 fois plus cher et a été moins performante 34kg/hab en porte à porte contre 37kg/hab en bornes.

LES DÉCHÈTERIES

DU NOUVEAU À LA DÉCHÈTERIE :

Depuis 2019, le SEMOCTOM régit les accès en déchèterie et a permis d'en réserver l'usage aux seuls habitants de l'Entre-deux-Mers.
Au 1^{er} janvier 2024 le forfait annuel comprendra 18 passages et 1 800kg.

En 2022,
un foyer vient
en moyenne
6 fois/an et
apporte
612 kg

Initialement conçues pour les dépôts occasionnels, les déchèteries sont victimes de leur succès et de leur praticité. Nous traitons et valorisons plus. Actuellement 30 filières de tri sont disponibles dans chaque déchèterie. Des alternatives existent et méritent d'être connues.

Des solutions ingénieuses : le « 1 pour 1 » et le « 1 pour 0 »

Connaissez-vous les écotaxes que vous payez à l'achat de certains produits ? Celles-ci servent à financer la gestion des déchets et imposent des obligations aux distributeurs.

Le « 1 pour 1 » : les distributeurs doivent s'occuper d'un déchet pour chaque produit qu'ils vendent.

Le « 1 pour 0 » : ils doivent gérer un déchet même s'ils n'ont pas vendu de produit semblable.

Ces règles s'appliquent pour tous les distributeurs qui sont dans le cadre d'une filière, y compris en livraison. L'électroménager, les meubles, les articles de sports, les jeux et jouets, les vêtements, les articles de bricolage ou jardinage et dès à présent les matériaux de construction.



Top 3 en déchèterie

- 1 les végétaux : 9 500t
83kg/hab/an
 - 2 les encombrants, 4 600t
40kg/hab/an
 - 3 les gravats, 3 400t
30kg/hab/an
- Total 2022 :
219kg/hab

LES NOUVELLES FILIÈRES

Articles de bricolage et de jardinage :



Réemploi : une matériauthèque sur la nouvelle plateforme à Tresses

A proximité de l'actuelle déchèterie, un nouveau site vient de voir le jour pour proposer plus de services aux habitants : dépôt au sol des végétaux, des gravats et un espace de réemploi spécialement dédié au bricolage et à la construction. 100 m² pour déposer et récupérer gratuitement des matériaux et des outils.

Pour trouver toutes les structures
de réemploi sur le territoire,
demandez à Trizzy
sur semoctom.com



Articles de Sport et de Loisirs :



Et pour les déchets du bâtiment ?

Souvent lourds, ils peuvent contribuer au dépassement des droits annuels. Une solution alternative : des dépôts gratuits chez les distributeurs.

Points de reprise sur : <https://oca-batiment.org>

En procédant de la sorte, vous pourrez économiser votre forfait déchèterie.



Valoriser les végétaux près de chez vous

Pour offrir un service de proximité, de nombreuses communes ont ouvert des plateformes de broyage des branchages.

Le broyat de branches est très utile : paillage des plantations, fertilisation des sols, structurant pour le compostage, économie d'eau...



En 2023, 30 sont ouvertes au public et ont permis de broyer 500 tonnes de branchages près de leur lieu de production. Pour obtenir plus d'informations contactez directement votre mairie.



www.semoctom.com

